

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 255-2014
Type d'intervention: Motion financière
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1177

Déposée le: 20.11.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Sollberger (Bern, pvl) (porte-parole)

Kohler (Spiegel b. Bern, PLR)
Wüthrich (Huttwil, PS)
Kropf (Bern, Les Verts)

Cosignataires: 10

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Budget 2016: garantir la formation postgrade en médecine

Le Conseil-exécutif est chargé, dans le budget 2016,

1. d'augmenter de 5,1 millions de francs le poste « Coûts des subventions cantonales » du groupe de produits Assistance somatique ;
2. d'augmenter de 0,8 million de francs le poste « Coûts des subventions cantonales » du groupe de produits Psychiatrie.

Développement

Jusqu'à il y a quelques années, la subvention annuelle par poste de médecin-assistant s'élevait encore à 60 000 francs dans le canton de Berne. Mais ces subventions ont subi brutalement des coupes, sous l'effet des mesures EOS. La subvention n'est aujourd'hui plus que de

10 000 francs par poste. Berne se situe ainsi à la dernière place du classement des cantons en ce qui concerne le financement de la formation médicale postgrade. La subvention ne permet absolument pas de couvrir les exigences minimales. Les quatre autres cantons disposant d'un hôpital universitaire paient tous des subventions plus élevées (ZH : 16 000 CHF, BS : 24 000 CHF, VD et GE : 90 000 CHF par poste de médecin-assistant à l'hôpital universitaire et par an). Mais certains cantons sans hôpital universitaire comme Lucerne versent aussi des subventions nettement plus élevées à leurs hôpitaux.

Les conséquences de ces coupes sont évidentes :

- Tous les hôpitaux qui proposent des postes de médecin-assistant devront combler le manque à gagner par des financements croisés. A long terme, il va en résulter un resserrement de l'offre de formation postgrade dans le canton, les hôpitaux n'ayant pas intérêt à proposer des places déficitaires.
- Il y aura distorsion de la concurrence entre les cantons ayant un hôpital universitaire, les cliniques universitaires étant de loin les centres de formation postgrade les plus importants.

Les profiteurs du système sont les hôpitaux qui s'investissent le moins dans la formation continue mais qui ont quand même besoin de médecins spécialisés qualifiés.

La présente motion financière vise le relèvement à 15 000 francs de la subvention annuelle par poste de médecin-assistant en 2016, dans un premier temps. Il est important de soutenir financièrement les hôpitaux qui forment des médecins-assistants. Dans le canton de Berne, ce sont surtout les hôpitaux publics qui sont concernés puisqu'ils assurent pas moins de 95 pour cent de la formation postgrade. Seule l'indemnisation adéquate des frais de formation continue permettra de couvrir à long terme les besoins en médecins spécialistes bien formés, dans le domaine de la médecine de premier recours par exemple, mais aussi dans d'autres.

Motivation de l'urgence :

Ce subventionnement est très important si Berne veut conserver le haut niveau de son site médical. La réduction massive des subventions a eu des effets désastreux sur la comparaison inter-cantonale. Il faut réagir immédiatement et augmenter la subvention dans le prochain budget. La Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) devrait certes mettre en place une solution à l'échelle nationale, mais les travaux n'aboutiront pas avant plusieurs années.